



BSERVATOIRE

DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CORSE

SEMESTRIEL D'INFORMATION N°20

LA DEMARCHE AGENDA 21 EN CORSE

➔ Pour 70%* des Français, le développement durable est source d'économie financière et facteur d'innovation pour les politiques publiques locales.

AGENDA 21...DE QUOI PARLE-T-ON ?

AGENDA : comme le cahier dans lequel l'on inscrit les choses à faire
21 : comme le 21ème siècle

➔ Que l'on choisisse ou non de l'appeler « Agenda 21 local », en référence au programme d'action élaboré en 1992 par les pays réunis au Sommet de la Terre de Rio, un projet territorial de développement durable est une démarche volontaire portée par une collectivité, un groupement de collectivités ou un territoire de projet.

La démarche Agenda 21 est fondée sur un diagnostic concerté et permet de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé. Un agenda 21 est un projet de territoire partagé.

A QUOI CELA SERT-IL ?

➔ C'est un outil opérationnel (plan d'actions/priorités/orientations) pour guider les décisions (court/moyen/long terme), et faire une gestion plus efficiente à l'échelle d'un territoire.

Il va par exemple favoriser :

- une politique de l'habitat, appuyée sur la haute qualité environnementale, la valorisation du parc existant et la mise en oeuvre d'une manière d'urbaniser et de construire différente en économisant les espaces ;
- l'utilisation de ressources renouvelables, la maîtrise de l'énergie, la mise en place de circulations douces etc...
- la création d'activités répondant à une demande sociale locale et d'emplois qualifiants et durables ou de nouvelles filières d'emplois s'inscrivant dans l'économie verte.

POUR QUI EST-IL MIS EN ŒUVRE ?

Chacun de nous est concerné, à des échelles et avec des modes d'intervention spécifiques et les consommateurs et les citoyens en sont les principaux acteurs et destinataires.

➔ On compte au 1er octobre 2014 en France plus de 1000 agendas 21 locaux engagés**, et ce à toutes les échelles territoriales : régionale, départementale, intercommunale, communale.

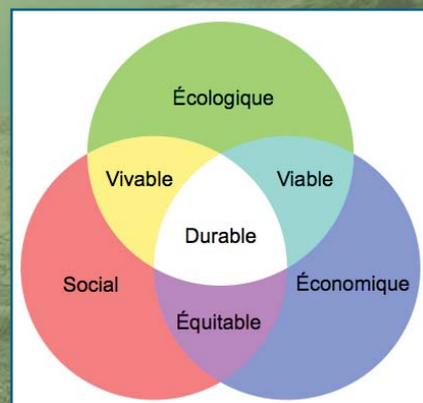
*source : Baromètre Auxilia, réalisé en partenariat avec OpinionWay : Les Français, leurs élus et le développement durable pour l'AMF, l'AMGVF et le Comité 21, en partenariat avec Eiffage, MNT et GDF SUEZ.

**Chiffre fourni par le site portail des Agendas 21 en France. <http://www.Agenda21france.org/>

DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

On peut le présenter comme un développement qui concilie protection de l'environnement, lien social, efficacité économique et bien-être des êtres humains.

Les principes du développement durable se diffusent progressivement au sein des différents champs de décision et d'action des collectivités territoriales : urbanisme, habitat, transport, action sociale, consommation, tourisme, préservation de la biodiversité, culture...



UNE GRANDE DIVERSITÉ D' ACTIONS !

Dagnostic énergétique des bâtiments publics, OPAH, Etude mobilité, Atlas de la biodiversité (Flore), Accompagnement d'établissements scolaires pour la mise en place d'un Agenda 21 scolaire, inventaire des arbres remarquables, Sentiers du patrimoine en Balagne... création de jardin partagé, sensibilisation et valorisation des déchets en Centre Corse...

LES BONNES IDÉES À RETENIR !

LA NOTION DE PRAGMATISME : LA DÉMARCHE SE CONSTRUIT EN AVANÇANT, EN FONCTION DU PROCESSUS POLITIQUE LOCAL. IL N'Y A PAS DE MODÈLE PRÉCONÇU, MAIS UNE CAPACITÉ À ADAPTER LES OUTILS EXISTANTS AUX SPÉCIFICITÉS ET BESOINS DU TERRITOIRE.

LA CAPACITÉ À PÉRENNISER UN AGENDA 21 DANS LE TEMPS EST FONCTION DU MAINTIEN DU PORTAGE POLITIQUE DANS LA DURÉE. LA REMISE EN CAUSE OU L'ABSENCE D'UNE « COMMANDE » POLITIQUE PRÉCISE NE PERMETTRA PAS À CETTE DÉMARCHE DE S'INSCRIRE DANS LA DURÉE.

A CE TITRE, LES COLLECTIVITÉS AYANT MIS EN PLACE UN COMITÉ DE PILOTAGE OU DE SUIVI MÉLANT ÉLUS ET TECHNICIENS ISSUS DE SERVICES DIFFÉRENTS ET SE RÉUNISSANT RÉGULIÈREMENT BÉNÉFICENT D'UNE PLUS GRANDE LÉGITIMITÉ INTERNE : LA QUESTION DU MANAGEMENT POLITIQUE ET TECHNIQUE EST ESSENTIELLE.

DÉVELOPPER DES POLITIQUES CONTRACTUELLES AGENDA 21 ET DES PRINCIPES D'ÉCO CONDITIONNALITÉ DES AIDES HARMONISÉS À DES NIVEAUX PLUS LOCAUX.

DISTINGUER LES NIVEAUX TERRITORIAUX :

LA VOCATION DE L'AGENDA 21 N'EST PAS LA MÊME ENTRE UNE ÉCHELLE RÉGIONALE ET COMMUNALE. AINSI, UN AGENDA 21 RÉGIONAL OU DÉPARTEMENTAL PEUT SE POSER EXPLICITEMENT LA QUESTION DE LA COHÉRENCE DES DIFFÉRENTES APPROCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21 OU AUTRES) CONDUITES SUR SON TERRITOIRE, ET AMBITIONNER D'EN CONSTITUER UN CADRE (L'OBJECTIF ÉTANT IN FINE DE RENFORCER L'EFFICACITÉ GLOBALE DES POLITIQUES ENGAGÉES).

L'AGENDA 21 EST UN PROJET QUI CONCERNE TOUT LE TERRITOIRE ET ENGAGE TOUS SES ACTEURS.

DES ACTIONS QUI SE CONCRÉTISENT !

A Bonifacio...

« Les aventures de Mireille la bouteille »

Il s'agit de pérenniser une démarche de collecte du tri du verre en proposant un service en porte à porte réalisé par une association d'insertion, DEFI.



Afin de fédérer les socio-professionnels autour de cette démarche, une campagne de communication a été lancée financée par l'Office de l'Environnement de la Corse : affichages A3 sur les panneaux de la ville, édition d'une brochure explicative pour les bonifaciens, des macarons pour les cafés, hôtels et restaurants qui participent à l'opération et des autocollants sur les bacs volontaires de la commune.



En Balagne...

Production agro-alimentaire de proximité et vente en circuits courts



Depuis 2011 l'association balaine d'agroécologie Una Lenza développe des filières de vente en circuits courts. Articulation entre producteurs et consommateurs son action citoyenne a pour but de sauvegarder une agriculture diversifiée en Balagne. De part l'organisation des marchés, la mutualisation des moyens et des attentes elle favorise l'existence d'initiatives sur le territoire et impacte positivement le développement durable en Balagne. Les effets sont positifs sur l'emploi et l'économie locale (écoulement des productions maraîchères, valorisation et transformation). A court terme (printemps 2015) l'association développera un « drive fermier » un site qui permettra aux

producteurs d'annoncer les produits disponibles chaque semaine et aux consommateurs de commander en ligne. Un employé (création d'emploi) composera les paniers et assurera la livraison à domicile. Les actions d'accompagnement à destination des agriculteurs et du public doivent, dans cette démarche, se faire en continu.



TÉMOIGNAGES : JEAN-CHARLES ORSUCCI, MAIRE DE BONIFACIO



Quelles ont été vos principales motivations ?

Il m'appartient, appuyé par mes adjoints et conseillers, de maîtriser, développer, gérer et agir dans un ensemble de domaines comme l'éducation, la culture, les patrimoines, le social, la solidarité, l'économie...appréciés parfois comme antinomiques.

Mes motivations sont claires en la matière, il convient de concilier économie et solidarité, développement et qualité de vie pour s'approcher au plus près des points d'équilibre requis. Ces mêmes objectifs répondant à la philosophie « Agenda 21 », rien ne s'opposait à ce que la commune y adhère, dans sa dimension propre.

Quel bilan pouvez-vous tirer de cet engagement fort ?

Après près de trois années d'expérience et je dirais même parfois d'expérimentation en qualité de site pilote, nous réussissons, avec l'assistance sans faille de l'Office de l'environnement et de nos partenaires à animer et rendre pérenne notre démarche.

J'ai fait le choix de retenir un protocole d'actions qui présente comme ambition d'assurer un certain modèle de développement au bénéfice de nos populations.

Il ne s'agit pas, par là de sanctuariser un territoire, mais défendre des perspectives de développement dit durable pour transmission aux générations futures d'un territoire commun, préservé, partagé et dynamique.

Pour exemples : conduite d'une étude hydrologique et hydrogéologique du Causse de Bonifacio pour l'établissement d'un modèle de gestion active de la ressource en eau, mise en place in situ d'un programme de formation et de sensibilisation des professionnels adapté et à la carte, organisation d'une manifestation basée sur l'Eco-Constuction, réalisation de l'itinéraire photographique du paysage de Bonifacio et sa valorisation, mise en oeuvre d'un programme de prévention contre les plantes invasives (territoire prioritaire) et promotion des variétés locales, organisation de visites de terrain (patrimoine culturel et naturel) à destination des scolaires, mise en oeuvre d'un chantier-formation professionnalisant et sensibilisation, campagne de collecte du verre auprès des CHR.....

Le facteur humain reste néanmoins au cœur même de la réussite de ce type de dispositif.

Il est le plus aléatoire, d'où l'obligation pour nous, politiques, de proposer et, ce dès le plus jeune âge, la mise en oeuvre d'un enseignement scolaire à la hauteur des enjeux environnementaux avec l'assentiment et l'appui en particulier de l'Education Nationale.

Il est également à souligner que l'inscription de notre territoire dans la démarche Agenda 21 nous a permis d'établir avec l'ensemble de nos partenaires, une plateforme de dialogue et d'échange, riche en enseignement et bonnes pratiques.

Concrètement, comment situer l'agenda 21 dans le contexte des politiques publiques locales ?

Les collectivités pratiquent souvent de façon intuitive des actions relevant de la démarche Agenda 21.

Il leur appartient de franchir l'étape suivante en inscrivant et structurant des actions parfois dispersées dans le cadre d'une politique volontariste et clairement affichée.

Il reste important de définir, affiner puis s'approprier les outils nécessaires à la bonne conduite de ce type de programme pour, qu'in fine, les objectifs une fois atteints s'apprécient comme un vecteur de développement et d'équité supplémentaire pour chacun, sauf à vouloir réduire le sens et la défense du bien commun pour lesquels nous sommes élus

Quel est selon vous le premier facteur limitant de ce type de démarche ?

Peut-être la défiance vis à vis d'une démarche, appréciée au premier abord comme contraignante ou secondaire.

La mise en oeuvre nécessite pas mal de réflexion et mobilise de l'énergie pour convaincre les incontournables irréductibles.

Il est également essentiel d'identifier et de s'entourer de bons partenaires qui s'engagent à s'investir dans le temps à nos côtés.

Donneriez-vous un conseil aux élus qui hésitent à entrer dans le processus d'un Agenda 21 ?

En la matière il n'y a pas de conseil, ni trame de référence. Il faut tout simplement y croire en s'investissant personnellement.

Corsica Vint'unu... vers l'Agenda 21 Territorial !

Le 20 novembre 2014, c'est à l'assemblée de Corse que se sont réunis, autour du Président de l'Exécutif et du Président de l'OEC, une centaine de représentants (élus et techniciens) des territoires : communes urbaines, et rurales, communautés de communes et Conseils généraux afin de lancer ce qui sera l'Agenda 21 Territorial. L'objectif est de permettre, de manière partagée, de poser une stratégie de Développement Durable sur l'ensemble de l'île.

Il s'agira d'abord, d'évaluer et valider le modèle expérimental engagé depuis 2011 à travers les Agenda21 locaux, puis expérimenter, dans le fonctionnement interne des services de la CTC, de ses agences et offices, deux nouveaux leviers d'action innovants : l'**éco-socio conditionnalité des aides** et le **Management Environnemental** et enfin, proposer des axes de développement durable pour la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la stratégie globale développée dans le PADDUC.



QUEL EST LE RÔLE DE L'OEC ?

L'OEC accompagne, en partenariat avec la DREAL, des collectivités locales volontaires (communes, intercommunalités) dans l'élaboration de leur Agenda 21.

Une ingénierie est d'abord mise à disposition de la collectivité locale (agents de l'OEC et consultants) sur une période de 9 mois afin de procéder à un diagnostic partagé ciblé sur 7 thèmes (énumérés ci-dessous) puis à la définition d'une stratégie déclinée en un plan d'actions.

À l'issue de cette phase d'amorçage, le processus d'élaboration de l'Agenda 21 est concrétisé par un premier plan d'actions, opérationnel et finançable (crédits gérés essentiellement par la CTC, ses offices et agences ainsi que la DREAL).

Une seconde période peut alors s'enclencher au cours de laquelle le plan d'actions continue d'être développé, tout en faisant l'objet d'un suivi périodique de sa mise en œuvre : durant 3 ans, l'OEC, en partenariat avec la DREAL et l'Union Régionale des CPIE, accompagne à nouveau la collectivité locale et les porteurs de projet dans le montage de nouvelles actions à financer, l'évaluation continue du programme d'actions et, le cas échéant, la candidature à la labellisation nationale « Agenda 21 local ».



L'OEC fournit à la collectivité locale avec laquelle il conventionne des outils et supports de communication (charte graphique, logo, slogan, affiches, espace collaboratif en ligne).

Le rôle de l'OEC consiste également à repérer sur les différents territoires « Agendas 21 » les bonnes pratiques en matière de Développement Durable et de Croissance Verte et à identifier des besoins en compétences et en formation dans ces domaines (**plus d'informations : www.oddc.fr « Promotion et intégration du développement durable »**).

Depuis 2011 l'OEC soutient ainsi quatre Agendas 21 portés par le syndicat mixte du Pays de Balagne, la commune de Bonifacio, la communauté de communes du Centre Corse et le syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu (en partenariat avec la communauté de communes du Fium'orbu, de l'Oriente et la commune de Solaro).

Fin 2014, deux projets de territoire bien avancés, la Balagne et Bonifacio, sont candidats à la labellisation « Agenda 21 local », reconnaissance et validation nationales du travail engagé par une collectivité locale en faveur du Développement Durable.

Retrouvez l'actualité des Agendas 21 locaux en Corse
sur le site de l'Observatoire du Développement Durable de Corse :

www.oddc.fr